

Informations générales 2025-2026

Personnel de l'école

Le personnel qui œuvre à l'école Daigneau est composé d'enseignantes et d'enseignants, du personnel professionnel, du personnel de soutien administratif, technique et manuel ainsi que du personnel de direction. Toutes ces personnes ont pour objectif de fournir à vos enfants des services de qualité.

Heures d'ouverture

Le secrétariat de l'école est ouvert de 7h30 à 11h30 et 12h30 à 15h30. Le numéro pour rejoindre le secrétariat est le (514) 380-8899, poste 4771. S'il nous est impossible de répondre à votre appel, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale.

Les absences, les retards et les départs hâtifs

Veuillez informer l'école, par téléphone, de l'absence ou du retard de votre enfant. Prière de laisser le message sur la boîte vocale. Quand un enfant arrive en retard à l'école, il doit passer par le secrétariat. Les retards et les absences ont des répercussions sur les apprentissages des élèves et sur le rythme de la classe. Prenez note qu'en cas de retards ou d'absences trop élevés un suivi de la direction pourra être fait auprès des parents.

Les vacances pendant l'année scolaire

Prendre des vacances avec son enfant pendant l'année scolaire pour une ou quelques semaines est un choix parental. Il est donc de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant est à jour dans ses apprentissages au retour et de lui faire compléter les travaux. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir les travaux à l'avance.

Identification des objets personnels

Tous les effets scolaires et personnels doivent être identifiés. Il sera ainsi plus facile de retrouver un objet perdu. Nous ferons notre possible afin de le retrouver, mais nous ne sommes pas responsables de ces pertes. Des boîtes d'objets retrouvés sont placées à l'entrée de l'école. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil au besoin, pendant les heures d'ouverture. Il est préférable que les enfants n'aient pas en leur possession, des objets de valeur ou de l'argent. Pour des besoins particuliers, toujours mettre l'argent dans une enveloppe identifiée à leur nom.

Information sur le cheminement scolaire au cours de la première étape

Vous recevrez une première communication le 10 octobre. Par la suite, une première rencontre avec les parents est prévue les 20 et 21 novembre, afin de vous informer sur les apprentissages réalisés par votre enfant au cours de la première étape. Il est possible que la date soit devancée pour certains groupes.

Services aux élèves

L'école met à la disposition des élèves un certain nombre de professionnels susceptibles de les aider. En voici la liste et leur rôle respectif :

Orthopédagogues : Dépistage, prévention ou rééducation auprès des élèves en difficulté d'apprentissage

Psychologue : Évaluation, études de cas, conseil

Techniciennes en éducation spécialisée (TES) : Prévention et soutien à l'élève au plan social

Infirmière (CLSC) : Dépistages, hygiène prépubère, personne-ressource auprès des membres du personnel

Orthophoniste : Dépistage, évaluation, conseil

Psychoéducatrice : Soutien aux élèves, évaluation, conseil

Visiteurs à l'école

Tous les parents ainsi que tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat afin de s'identifier lorsqu'ils entrent à l'école. La circulation dans l'école n'est pas permise sans que la secrétaire ait remis un laissez-passer.

Stationnement

Le stationnement à l'avant de l'école est réservé à l'usage des visiteurs.

Les places réservées à l'administration ne peuvent être utilisées.

Aucun stationnement n'est autorisé dans le débarcadère du SDG entre 7h35 et 7h55. Si vous souhaitez accompagner votre enfant jusqu'à la cour, vous devez vous stationner au centre communautaire ou à l'église.

Appels téléphoniques

Veuillez prendre note que **les appels téléphoniques faits par l'enfant ne seront pas autorisés**. C'est habituellement la secrétaire qui contacte les parents et seulement lors de forces majeures (ex. : maladie, perte de lunch, accident).

Départ

Tout départ d'un élève durant les heures de classe doit être autorisé par écrit ou en personne, au secrétariat ou au service de garde, et ce, par un répondant de l'élève. Pour des raisons de sécurité, les demandes par téléphone ne seront pas acceptées.

Modification quant au transport, au service de garde ou au dîner

Toute demande de modification à l'utilisation habituelle du transport, d'une période du service de garde ou du service de dîner, pour une mesure exceptionnelle (ex. rendez-vous), doit être faite en personne au secrétariat ou par téléphone **avant 9h le matin s.v.p.**

Depuis octobre 2022, tout changement de fréquentation du service de garde ou du service du dîner doit se faire **par écrit** à la responsable du SDG. Vous devez remplir un formulaire de modification **10 jours avant la date de changement**, pour qu'il soit effectif à la date souhaitée.

Récupération

La récupération académique s'adresse aux élèves qui ont de la difficulté dans leurs apprentissages. Elle permet aux élèves concernés de les surmonter. C'est le titulaire qui détermine les temps de récupération. Les parents concernés en seront avisés par écrit ou par téléphone quelques jours avant la rencontre. La récupération a généralement lieu sur l'heure du dîner.

Encadrement

C'est par le billet d'information (disponibles aux pages E-15 à E-17) que vous pourrez voir les interventions faites avec votre enfant au niveau de l'école. À chaque intervention, une signature de votre part sera exigée pour nous confirmer que l'information vous est parvenue.

Maladie contagieuse

Nous vous demandons de nous aider au niveau de la prévention des maladies contagieuses en prenant le temps par exemple...

- ❖ D'examiner régulièrement les cheveux de votre enfant (prévention contre la pédiculose);
- ❖ De téléphoner immédiatement si votre enfant a des poux ou des lentes (même si le traitement a été fait);
- ❖ De garder un enfant à la maison si vous découvrez des éruptions cutanées et de le retourner à l'école qu'après recommandation du médecin;
- ❖ De garder votre enfant à la maison s'il est fiévreux, fiévreuse;
- ❖ De garder votre enfant à la maison s'il a une indigestion (gastro) jusqu'à 24 heures après les derniers symptômes;
- ❖ D'aviser l'école de toute forme de maladie contagieuse contractée par votre enfant (ex. : impétigo, varicelle, rubéole, rougeole, scarlatine, grippe).

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons une très belle année scolaire.

Chantal Deslauriers
Directrice

Rachel Sicard
Directrice adjointe